



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 52192

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la baisse des subventions allouées aux associations de soutien aux femmes victimes de violences et notamment « Solidarité femmes ». Ces associations, qui symbolisent la lutte pour le droit des femmes victimes de violences conjugales, mènent des actions de soutien. Elles sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement permettant aux femmes victimes de violences, de se protéger, de retrouver confiance, et de s'aménager de nouveaux modes d'existence. Elles ont également des missions d'information, de sensibilisation et de formation. Toutes ces actions sont menées en partenariat avec les travailleurs sociaux. Or le désengagement financier de l'État risque de mettre en péril ces associations dont la grande utilité est reconnue. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour maintenir les subventions nécessaires à la survie de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52192

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5796

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)